

LES PLANS D'ACTION À LA RÉINSTALLATION DES POPULATIONS (PAR)

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures et les modalités institutionnelles relatives au respect des politiques de ré-installation des populations.
- Maîtriser les exigences des bailleurs de fonds (notamment la Directive opérationnelle 4.30 de la Banque mondiale).
- Être capable de suivre les étapes de mise en place d'un plan d'action à la réinstallation (PAR) en gérant les risques associés.

LES + DE VOTRE FORMATION

- La formation sera illustrée d'études de cas et permettra aux participants d'échanger sur les pratiques observées dans leur pays.

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres en charge de l'environnement et du développement durable.
- Responsables de la conception de projets et programmes de développement.
- Cadres des ministères en charge de la préparation, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets.
- Cadres de programmes et projets.
- Responsables de structures et d'agences de développement national ou régional.

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Les exigences nationales et internationales en matière de déplacement involontaire de population

- Les déplacements causés par les grands projets de développement d'infrastructure.
- Réglementations nationales, notamment en matière d'accès au foncier et d'expropriation.
- Normes internationales pour les plans de déplacement involontaire de populations (basées sur la Directive opérationnelle 4.30 de la Banque mondiale et la norme IFC1).

Module 2

Les étapes de conception d'un plan d'action à la réinstallation

- L'articulation entre le PAR et les autres plans associés aux études d'impact sociales et environnementales.
- La description des populations concernées et de leur environnement socio-économique.
- La caractérisation du site de réinstallation à trouver, l'identification des sites potentiels.
- L'anticipation des risques : information et implication des personnes impactées (y compris des populations d'accueil).
- La définition des stratégies de réinstallations.
- La budgétisation du PAR.

Module 3

Le suivi de la mise en oeuvre d'un plan d'action à la réinstallation

- L'analyse de l'état initial du site du projet : la description du milieu socio-économique et les analyses sociales, sociétales et anthropologiques.
- L'identification des ménages impactés : le recensement de leurs actifs et les enquêtes de terrain.
- Les processus de compensation (individuel, communautaire).
- La conception et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation : critère et indicateurs, suivi du bien-être des populations (déplacées et hôtes).
- La durabilité et la capitalisation d'expérience : prise en compte des plaintes et mesures correctives.

 **Pré-requis :** Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation